

DIRECTION AFFAIRES INTERNATIONALES - VEILLE REGLEMENTAIRE : MESURES RESTRICTIVES ET SANCTIONS DE L'UE
SEMAINE DU 19 AU 24 FEVRIER 2018

Pays	Date de parution JOUE	Libellés / Résumés	Liens vers les textes
Biélorussie	24/02/2018	<p>Prorogation des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie :</p> <p>Le Conseil de l'UE a décidé de proroger les mesures restrictives contre la Biélorussie pour une année, c'est-à-dire jusqu'au 28 février 2019.</p> <p>Celles-ci impliquent notamment : un embargo sur les armes, une interdiction des exportations des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne à toute personne toute entité ou tout organisme en Biélorussie ou aux fins d'une utilisation en Biélorussie, un gel des avoirs et une interdiction de voyage de quatre personnes.</p> <p>En outre, le Conseil est convenu que les États membres peuvent autoriser l'exportation de certains types de fusils de tir sportif de petit calibre, exclusivement destinés à être utilisés dans le cadre de manifestations sportives ou d'entraînements sportifs.</p>	<p>http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.054.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2018:054:TOC</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.054.01.0016.01.FRA&toc=OJ:L:2018:054:TOC</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2018.071.01.0002.01.FRA&toc=OJ:C:2018:071:TOC</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2018.071.01.0003.01.FRA&toc=OJ:C:2018:071:TOC</p>